



Mais que
fait le Parc
**POUR LES
PAYSAGES ?**

LE PAYSAGE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

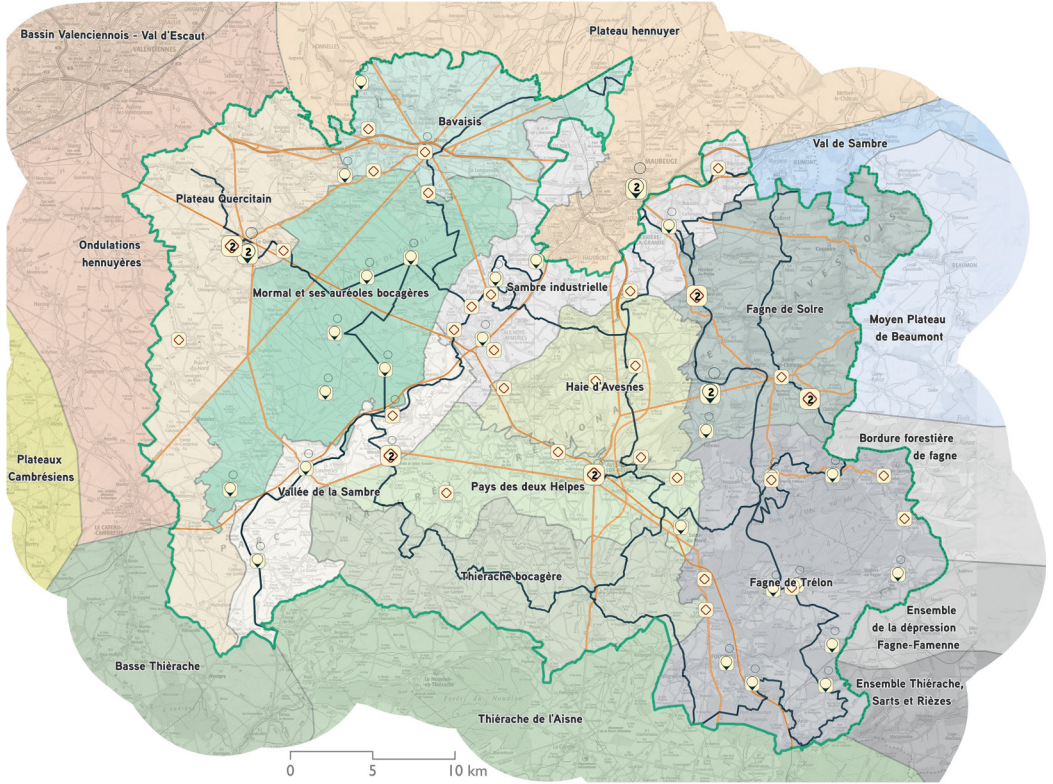
En Avesnois, nous tenons à préserver nos paysages, qui sont si diversifiés : le bocage, les prairies, les vallées, les bois et forêts, mais aussi le patrimoine bâti, les cœurs de bourgs... Ce patrimoine vivant et singulier a besoin d'attention pour garder ses spécificités et évoluer harmonieusement.

En effet, ces éléments ne peuvent perdurer sans l'implication des professionnels (agriculteurs, forestiers...) vivants sur le territoire : ces paysages bocagers qui ont été créés et sont entretenus principalement grâce à l'agriculture bocagère. Les particuliers et les élus ont un rôle tout aussi important à jouer. La plantation d'une haie, la sélection d'une essence d'arbre, les teintes des constructions, la pose d'un portail, l'aménagement d'un espace public... Le paysage est un bien collectif et tous nos choix ont une incidence sur la qualité de nos ambiances villageoises.

Bien souvent, la simple modification du type de clôture ou la plantation d'un arbre dans son jardin peut changer l'atmosphère d'une rue ! C'est pourquoi, nous avons tous la capacité d'agir pour préserver la qualité de nos paysages naturels et bâtis.

Le Parc de l'Avesnois protège et valorise ce patrimoine en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement, respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants. Il développe des programmes de connaissance, de préservation et de valorisation des patrimoines paysagers, accompagne les collectivités et les acteurs privés dans leurs projets, propose des actions de sensibilisation du public.





Les dix unités paysagères possèdent chacune des ambiances particulières. Chacune a fait l'objet d'un guide technique des paysages dans lequel leurs caractéristiques sont présentées pour ensuite mettre en évidence les problématiques paysagères et les outils à disposition des communes pour agir. [Les guides sont à télécharger sur le site du Parc naturel régional de l'Avesnois, rubrique téléchargement]

QUELQUES chiffres

- **10 849** km de haies
- **50 000** hectares de prairies (OCS2D 2021)
- **28 000** hectares d'espaces boisés (OCS2D 2021)
- **900** hectares de vergers hautes-tiges
- **1025** km de chemins de randonnée
- **1635** km de cours d'eau
- **2725** édifices inventoriés et préservés
- **78** monuments historiques
- **14** guides édités pour conseiller élus et habitants



La Thiérache bocagère est caractérisée par un bocage dense

LES ENJEUX...

des paysages

Qu'ils soient identitaires, remarquables ou ordinaires, les paysages qui nous entourent nous accompagnent quotidiennement dans tous nos lieux d'habitation, de déplacement, de loisirs, de travail.

Perçus plus ou moins consciemment et de manière très subjective, ils créent des ambiances auxquelles nous sommes sensibles.



CADRE DE VIE/ATTRACTIVITÉ

Les éléments paysagers naturels comme le bocage et ses prairies, les éléments bâtis comme les fermes traditionnelles, les bâtisses en pierre bleue... Autant de paysages identitaires de l'Avesnois qui offrent un cadre de vie apaisant aux habitants, un lieu de travail valorisant et une vraie parenthèse rurale aux touristes.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le bocage permet le développement de la filière bois-énergie, une énergie locale et renouvelable. Dans le même temps, certains projets comme de grandes centrales photovoltaïques et des parcs éoliens peuvent impacter les paysages.



IDENTITÉ

Le bocage est un des motifs caractéristiques de l'identité de notre territoire. Motif paysager que nous retrouvons sur le logo du Parc naturel régional de l'Avesnois de par ses éléments identitaires : le Charme têtard, la vache Bleue du Nord, l'oratoire en pierre bleue, les prairies.



AGRICULTURE



En milieu rural, ce sont principalement les agriculteurs qui façonnent, entretiennent les paysages bocagers et pratiquent une agriculture d'élevage où les animaux sont majoritairement nourris à l'herbe.

ENVIRONNEMENT/RISQUES



Tous les éléments paysagers : haies, prairies, mares, sont des réservoirs de biodiversité et participent à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations.

FORÊT



La gestion et la préservation des milieux forestiers façonnent les paysages perçus par les habitants et les touristes et maintiennent des réservoirs de biodiversité.



QUELS SONT LES OBJECTIFS

du projet de Charte du Parc ?

Le projet de Charte 2025-2040 renforce les objectifs en matière de paysage et de cadre de vie en définissant des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP). Conformément au code de l'environnement, la Charte définit des « orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle du territoire » de l'Avesnois.

- Accompagner l'évolution du complexe bocager à l'échelle du territoire pour qu'il reste présent et diversifié
- Préserver le caractère rural du territoire, ses marqueurs paysagers
- Concilier préservation et adaptation qualitative des paysages agricoles
- Promouvoir un urbanisme durable et respectueux des paysages et des milieux naturels
- Encourager une architecture contemporaine [construction neuve et réhabilitation] tenant compte des caractéristiques du territoire [matériaux, climat...], du contexte paysager et répondant aux problématiques environnementales
- Développer les énergies renouvelables [solaire, méthanisation, bois-énergies, géothermie...] respectant les enjeux environnementaux et paysagers
- Accompagner la valorisation touristique des paysages remarquables et du quotidien
- Favoriser la qualité paysagère des activités économiques du territoire et encadrer la publicité extérieure
- Reconquérir les paysages dégradés et améliorer la qualité paysagère des axes structurants.

Pour répondre à ces objectifs, le Parc met en œuvre des actions qui vous sont présentées dans les pages suivantes.

QUELQUES chiffres

L'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les 5 intercommunalités du territoire et les communes, membres du syndicat mixte du Parc, s'engageront à :

- Augmenter le **linéaire de haies de + 2,5 %**
- Maintenir **100 % des vergers hautes-tiges** de l'Avesnois
- Mener des actions de préservation sur **100 % des mares prairiales** inventoriées
- Assurer **100 % de la mise en œuvre des dispositions en faveur des paysages** et de la biodiversité des OAP « sectorielles » sur les zones 1AU et 2AU des documents d'urbanisme
- Identifier et **faire perdurer les espaces de respiration, les ceintures bocagères** autour des espaces bâtis notamment en valorisant leurs vocations (agricole, écologique, îlot de fraîcheur, récréative...).

NOS ACTIONS

1/ Les PLUi, des outils pour la qualité des paysages

Au-delà de l'aspect réglementaire (règles de construction), un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) c'est surtout un moyen de préserver la qualité des paysages et de dessiner le territoire de demain.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a été associé par les intercommunalités à l'élaboration de leur PLUi. Dans ce cadre, le Parc a notamment été force de propositions pour prendre en compte les paysages et les patrimoines, qui font notre identité.

Intégrer le bâti dans le paysage

Un PLUi permet aussi d'encadrer l'intégration paysagère des bâtiments d'activités, de favoriser les revêtements perméables dans les aménagements extérieurs afin de limiter l'artificialisation, de penser aux nouvelles plantations dans les lotissements, de préconiser des matériaux de construction, de définir la nature des clôtures, de préserver des éléments paysagers naturels (haies, arbres, mares, parcs, vues...) mais aussi bâtis (fermes remarquables, petit patrimoine...).

Autant d'actions qui assurent un cadre de vie de qualité pour les habitants et un territoire attractif pour les acteurs économiques.



Balade paysagère



Une architecture contemporaine intégrée dans le paysage, Féron



Extrait de l'OAP thématique paysage - sur l'intégration du petit patrimoine bâti - PLUi CCPM

Orienter les futurs aménagements

Le Parc a aussi réalisé et intégré aux PLUi plus de 230 **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** pour prendre en compte les éléments paysagers et patrimoniaux du territoire à préserver. Les OAP permettent de préciser les dispositions spécifiques à certains quartiers ou secteurs (centre-ville, entrée de ville, site d'urbanisation future...) ou à des thématiques stratégiques (déplacements, paysages, trame verte et bleue...). Pour exemple, une OAP a été élaborée à Gussignies afin de renforcer la trame verte, la qualité écologique des bords de route et les entrées de la commune.

Protéger les marqueurs identitaires

De nombreux éléments paysagers et bâtis ont également été protégés dans les PLUi, ce qui a permis de conserver et de développer les nombreux rôles des marqueurs identitaires de l'Avesnois (richesse écologique par des haies et des mares, qualité des paysages par la communication autour de matériaux et savoir-faire traditionnels de construction et rénovation...).

Assurer la concertation pour préserver le bocage

La préservation concertée du bocage (PCB) a aussi été un enjeu fort pour le Parc dans le cadre de l'élaboration des PLUi. Après concertation avec les élus et les agriculteurs du territoire, 9 400 km de haie ont été protégés, soit près de 80% du linéaire existant. Il est à noter que ce classement des haies dans les PLUi, n'interdit pas strictement l'arrachage de haies s'il est justifié et assorti de mesures de replantation.

Le Parc poursuit son accompagnement en assurant une médiation en cas d'arrachage de haies et apporte une assistance technique pour la replantation des haies (schémas de plantation, organisation ponctuelle de chantiers avec des élèves de lycées agricoles).



CHIFFRES CLÉS

Plus de 400 agriculteurs
accompagnés dans le cadre
de la PCB

9 400 km de haie préservés
2725 édifices du petit
patrimoine classés
236 OAP réalisées

NOS ACTIONS

2/ Accompagner les communes pour aménager les espaces publics

Le Parc propose aux communes de mettre en place, avec les habitants ou les élèves des écoles, des actions simples et concrètes pour améliorer leur cadre de vie. L'idée est d'impliquer et de co-construire le projet avec les habitants. Mettre le citoyen au cœur des actions.



Ces dernières années plusieurs projets ont vu le jour via le projet européen Partons 2.0, qui replace les usagers des espaces publics au cœur des projets d'aménagements.

A Boussière-sur-Sambre, un point de vue sur la vallée de la Sambre a été mis en valeur par la création d'un belvédère. Un panneau d'interprétation dessiné par les enfants de l'école présente les lieux et les éléments identitaires du paysage. De plus, des plantations de fruitiers ont été réalisées à proximité de l'ancienne carrière.

A Beaudignies, l'objectif était d'aménager un espace public de petite taille situé au cœur du village. Un travail de médiation a été mené avec les usagers du lieu, notamment les enfants de l'école, les habitants, les associations et les élus. Cette mobilisation a permis d'identifier les usages actuels et de révéler les besoins futurs. Au vu de la forte implication des participants, il a été décidé de réaliser ce projet sous forme de chantiers participatifs, en privilégiant des aménagements simples et la récupération de matériaux.



Plantation d'arbres fruitiers, Eccles



Plantation d'arbres, Beaudignies

Entrez,



c'est tout vert

Le projet « **Entrez c'est tout vert !** » a été engagé avec le soutien de la DREAL en 2021 et se poursuit encore aujourd'hui. L'esprit de cette démarche n'est pas de contribuer à la mise en œuvre de projets impliquant des investissements importants mais de proposer aux élus, en concertation avec les habitants, des aménagements légers, respectueux des patrimoines naturels, bâtis et paysagers.

25 communes du Parc bénéficient de cette démarche autour de l'aménagement des entrées et traversées de communes. Les projets portent sur des aménagements simples et améliorent le cadre de vie des habitants : des plantations et du fleurissement, le renforcement de liaisons douces, la valorisation du petit patrimoine bâti, la requalification des cimetières, des cours d'école, des aménagements en faveur de l'accueil de la biodiversité...

A Eccles, après avoir planté des plantes grimpantes près de la mairie et des petits fruitiers, la commune a planté un verger communal : chaque arbre a été parrainé par un enfant de l'école. C'est aujourd'hui un lieu de vie qui accueille des événements communaux et contribue pleinement à la vie du village.

A Eccles, après avoir planté des plantes grimpantes près de la mairie et des petits fruitiers, la commune a planté un verger communal : chaque arbre a été parrainé par un enfant de l'école. C'est aujourd'hui un lieu de vie qui accueille des événements communaux et contribue pleinement à la vie du village.

Création d'un belvédère avec les enfants de l'école primaire, Boussières-sur-Sambre



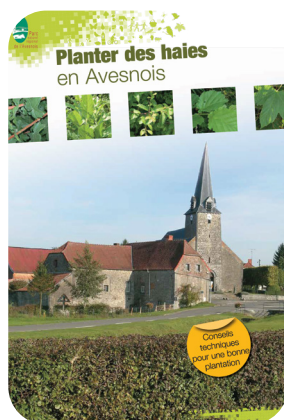
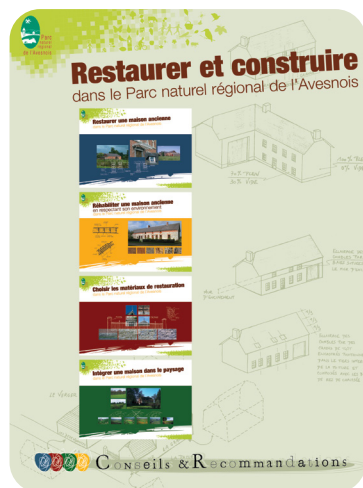
NOS ACTIONS

3/ Des outils pour conseiller élus et habitants

Les élus municipaux, intercommunaux, sont des interlocuteurs importants pour les habitants au moment d'un projet de construction, de réhabilitation, de transformation du bâti, ou de modification des espaces extérieurs. C'est souvent vers eux que les habitants présentent, en premier lieu, leur projet.

Expliquer les règles

Si nous souhaitons préserver le cadre de vie, il convient de rappeler les règles collectives définies dans les documents d'urbanisme et parfois de préciser les préconisations. Cela peut se traduire, par exemple, en faisant respecter le style architectural dominant, en encourageant la plantation de haies et d'arbres d'essences locales, plutôt que de thuyas. L'implantation de la maison à construire, le choix des plantations, le soin apporté à l'aménagement de l'espace séparant le terrain privé de la voie publique participent pleinement à la qualité des lieux.



Soigner les transitions entre espaces publics et espaces privés

Les éléments de transition peuvent être imposés par le relief, comme les emmarchements, les murets et les perrons, ou situés juste devant la propriété entre la clôture et la route, comme les fossés, les trottoirs engazonnés, les talus... Qu'ils appartiennent au domaine public ou à la parcelle privée, ces éléments donnent une première image de la maison. Ils ne doivent pas être oubliés dans le projet d'aménagement paysager.

Eclairer les choix de plantations, de réhabilitation et de construction

Pour vous aider, le Parc de l'Avesnois a édité de nombreux supports de référence comme le guide « **Vivons nos Paysages** » qui permet de se poser les bonnes questions avant d'entreprendre un projet. Quels sont les caractéristiques du paysage environnant ? Comment sont implantées les constructions voisines ? Au niveau de la parcelle ? De la rue ?

Le guide « **Restaurer et construire en Avesnois** », est destiné à aider les porteurs de projet dans l'élaboration de leurs projets. Composé de 4 livrets, le premier « **Intégrer une maison dans le paysage** » revient sur toutes ces questions et apporte des conseils pour les aménagements extérieurs des abords d'habitations.

Côté plantations et clôtures végétales, le guide « **Planter des haies en Avesnois** » regroupe de nombreuses informations. Comment planter ? A quelle distance ? Quelles essences ? A quelle période ?

Le Parc organise deux commandes groupées d'arbres et arbustes d'essences locales chaque année, via l'opération « **Plantons le décor** » plantonsledecor.fr. En partenariat avec la maison du Bocage de Sains-du-Nord, le Parc de l'Avesnois, propose également des commandes de vivaces locales.

Chaque année l'opération « **Sauvez les fruitiers** » permet aux habitants de quelques communes sélectionnées de commander des variétés historiquement présentes sur leur territoire et de sauvegarder ainsi le patrimoine fruitier de l'Avesnois.

Au besoin, le Parc dispense aussi des conseils en plantation, aux particuliers, aux communes, mais également aux porteurs de projets à vocation économique.

[Tous les documents sont à télécharger sur le site du Parc naturel régional de l'Avesnois, rubrique téléchargement]

Envie de planter des
arbres et arbustes
d'essences locales,
c'est ici que ça se passe :

plantonsledecor.fr



arbres, arbustes,

fruitiers & variétés potagères

NOS ACTIONS

4/ L'intégration paysagère des activités économiques

Le Parc de l'Avesnois travaille en concertation avec les acteurs économiques du territoire afin d'améliorer l'intégration paysagère de leurs structures existantes mais aussi lors de leurs projets d'agrandissement.

Depuis de nombreuses années, GRTgaz (maintenant naTran) et le Parc mettent en place des actions autour de la biodiversité et du développement durable sur le site de la station de compression à Taisnières-sur-Hon. D'ailleurs cet accompagnement a été récompensé par l'obtention du label Ecojardin en 2025. GRTgaz a aussi lancé une vaste campagne de plantation d'arbres têtards en Avesnois, aménagé des « balises » en gîtes à insectes, posé des nichoirs à chouettes...

Limiter l'impact paysager des carrières

Le territoire du Parc compte de nombreux sites carriers. Durant plusieurs années, les acteurs du territoire - exploitants carriers, UNICEM, élus locaux, Etat et collectivités territoriales - ont travaillé avec le Parc naturel régional de l'Avesnois à l'élaboration d'un plan de paysage des sites carriers de l'Avesnois pour améliorer l'intégration paysagère et écologique de chacun des sites, tout en permettant le développement de l'activité d'extraction.



Plantations de haies dans le cadre des mesures compensatoires à la carrière de Limont Fontaine

QUELQUES chiffres

Plus de 300 arbres têtards
plantés avec GRTGaz
13 balises aménagées
7 sites carriers engagés
dans le plan paysage



Plantation d'arbres têtards - Station de compression GRTGaz de Taisnières-sur-Hon

Le plan de paysage des sites carrières de l'Avesnois a été formalisé et signé par les représentants de chaque carrière et les élus du territoire fin 2019. Il définit des principes d'aménagements des sites carrières en déterminant un programme d'actions en concertation étroite avec les acteurs locaux. Concrètement, des actions ont déjà été mises en œuvre, comme la plantation de haies à la limite des axes routiers, la végétalisation des merlons (butte de terre), la création de vergers, de belvédère, le renforcement du maillage bocager en associant les habitants, les écoles. Aujourd'hui, l'ensemble des sites carrières accueillent le Hibou grand-duc, espèce protégée, signe que les carrières peuvent accueillir une biodiversité remarquable.

Le Parc de l'Avesnois apporte également son expertise aux porteurs de projets (lotisseurs, entreprises, exploitants agricoles...) et communes sur l'intégration paysagère du bâti, à la fois sur le traitement des abords, le choix des plantations, voire également la forme des bâtiments, le choix des teintes et des matériaux, l'implantation des constructions, l'aménagement des espaces verts...

Gîte à insectes posé dans les «balises jaunes» de GRTGaz



VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS



Clothilde HENNION
Chargée de mission Paysage et cadre de vie
Tél. : 03 27 14 90 87
clothilde.hennion@parc-naturel-avesnois.com



Corinne BURY
Responsable de pôle
Tél. : 03 27 14 90 85
corinne.bury@
parc-naturel-avesnois.com



Michael LESEINE
Assistant d'études Urbanisme et paysage
Tél. : 03 27 14 90 88
michael.leseine@parc-naturel-avesnois.com



Jérôme PICOUL
Chargé de mission Aménagement durable du territoire
Tél. : 03 27 21 47 92
jerome.picoul@parc-naturel-avesnois.com



Stéphane MARACHE
Assistant d'études Bocage
Tél. : 03 27 77 52 63
stephane.marache@
parc-naturel-avesnois.com



Rémy DESBUISSONS
Assistant d'études Urbanisme et cadre de vie
Tél. : 03 27 21 49 52
remy.desbuissons@parc-naturel-avesnois.com

Merci à l'ensemble des collectivités, institutions, organismes, associations, habitants... mobilisés, auprès du Parc, pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions.



**Parc naturel régional de l'Avesnois**
4, cour de l'Abbaye
59550 Marolles
Tel : 33 (0)3 27 77 51 60
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des Intercommunalités et communes du territoire.

Livret d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois

Numéro ISSN : 2498-1893 - **Conception et Conduite d'opération :** Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois
Éditeur : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - **Directeur de publication :** Benoit Wascot - **Directrice de rédaction :** Valérie Dubois - **Coordinateur :** Héléne Bertaux - **Rédaction :** Parc naturel régional de l'Avesnois - **Photos :** Samuel Dhote - L'équipe technique du Parc naturel régional de l'Avesnois - **Conception graphique :** Elf Communication (Elfride Henniaux) - **Réalisation, mise en page :** Parc naturel de l'Avesnois.

Livret d'information du Parc de l'Avesnois
Février 2026